

M. McCain: Ce que vous avez fait jusqu'ici est méprisable. Vous avez fait fi de la réalité et n'avez pas reconnu que cette proposition d'amendement était bien fondée.

M. Kristiansen: Regardez donc l'autre proposition d'amendement.

M. McCain: Tant que le Nouveau parti démocratique n'envisagera pas la réalité politique dans son ensemble au lieu de la voir seulement d'un point de vue restreint, ainsi qu'il l'a si souvent fait à la Chambre . . .

M. Kristiansen: Savez-vous lire?

M. McCain: Ces gens-là doivent sûrement s'imaginer que tous les députés sont sourds. Je n'ai pas besoin de lire, car il m'a suffi d'entendre les clichés de mes deux préopinants. Ils se fichent éperdument du Canada.

Mme Jewett: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour peut-être rappeler le député à l'ordre. C'est de la motion n° 3 et non de la motion n° 4 qu'il s'agit. La motion n° 3 était celle qui reprochait au gouvernement fédéral d'avoir assujéti ces transferts au programme des 6 et 5 p. 100 et qui demandait de les rétablir au niveau de 11 p. 100 où ils devraient être. C'était là la motion n° 3 et celle dont le député doit débattre. C'était la motion que j'avais présentée et qui a hélas! été déclarée irrecevable.

Le député a tort de traiter entièrement de la motion n° 3 dont j'entendais saisir la Chambre. S'il avait assisté aux réunions du comité, il saurait que nous avons fait savoir que nous nous opposions à ce que les transferts destinés à l'enseignement postsecondaire soient soumis au programme des 6 et 5 p. 100.

Le président suppléant (M. Herbert): J'attire l'attention du député de Carleton-Charlotte (M. McCain) sur ce que le député vient de dire et je lui demande de consacrer les quelques minutes qui lui restent à la motion n° 4.

M. McCain: Monsieur le Président, on m'a demandé si je pouvais la lire. Si vous le permettez, je vais le faire:

Toute contribution de ce genre payable au comptant à l'égard des programmes d'assurance hospitalisation et de soins médicaux et du programme de l'enseignement postsecondaire doit être dépensée par la province exclusivement aux fins de ces programmes.

Ai-je abordé des questions sans rapport avec ces programmes? Je m'en remets à votre décision, monsieur le Président. Pendant que je parlais de l'origine de cet argent et des obligations que le gouvernement fédéral avait à cet égard en signalant que les néo-démocrates avaient déformé la vérité, madame le député en a parlé elle aussi, ce à quoi je ne vois pas d'objection. C'est un des privilèges qu'elle est en droit d'exercer.

Par contre, je crois qu'il faudrait être plus soucieux de la vérité et tenir compte davantage du problème fondamental qui se pose actuellement au Canada. Il ne faut pas mettre tout le monde dans le même panier et reprocher à toutes les provinces de ne pas consacrer suffisamment d'argent à ces programmes. Comme elles n'ont pas d'argent, elles ne peuvent pas faire ces dépenses.

Mme Jewett: Elles ne dépensent pas ce que nous leur donnons.

Financement des programmes établis

M. Epp: Si, elles le font. M. le juge Hall a dit qu'elles le faisaient.

M. McCain: Monsieur le Président, j'ai entendu les députés à ma gauche et à votre droite lancer cette accusation. Aucun d'eux n'a pu prouver que le Nouveau-Brunswick n'avait pas dépensé toutes ses subventions aux fins pour lesquelles elles lui avaient été accordées. Les députés ont accusé les provinces sans pouvoir prouver que l'une d'elles avait dépensé cet argent à mauvais escient ou à des fins autres que celles qui avaient été prévues. Le juge Hall a soutenu les provinces malgré toutes les accusations de ceux qui prétendent le contraire.

S'ils protestent si fort, c'est parce qu'ils savent qu'ils ont tort.

Mme Jewett: Vous auriez dû écouter le comité.

M. Kristiansen: Vous faites la sourde oreille.

M. McCain: J'ai assisté aux séances du comité aussi régulièrement que le député à ma gauche assiste aux réunions du comité des pêches. Nous avons chacun nos responsabilités et nos centres d'intérêt. Quand madame le député ira au comité des pêches, à celui de l'agriculture ou celui des forêts, j'irai, moi aussi, au comité dont elle parle. Du moins si mon parti estime que j'y ai ma place. Toutefois, compte tenu du calibre des représentants que nous y avons déjà, je sais qu'on n'a pas besoin de moi. Comme nous avons chacun nos centres d'intérêt je lui conseille de s'occuper de ses affaires tandis que je m'occuperai de ma circonscription et que j'essaierai de préserver l'intégrité des provinces.

Je tiens à démentir les accusations portées contre elles et sans la moindre justification, par des ministres ou des députés de l'arrière-ban depuis que nous étudions cette question.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de parler des remarques du député de Carleton-Charlotte (M. McCain). Il a commencé son discours en déclarant qu'il ne fallait pas être trop sectaire. Il nous a accusé, je pense, d'exagérer notre parti pris dans les analyses. Or après s'être montré si vertueux, il s'est comporté de façon très partielle dans son interprétation très sélective de nos critiques de ce projet de loi.

Comme le faisait remarquer la représentante de New Westminster-Coquitlam (M^{me} Jewett), nous parlons de la motion n° 4 qui contient également une critique de certains gouvernements provinciaux et traduit notre désir de voir l'argent que le gouvernement fédéral verse aux gouvernements provinciaux au titre de l'enseignement être réellement dépensé à cette fin. Nous n'avons pas à nous excuser. Si cela provoque une attitude défensive de la part de ce député ou d'un autre, tant pis.

Toutefois, en toute justice à son égard, je fais remarquer que le député a négligé de dire que nous avons proposé un autre amendement qui, s'il avait été jugé recevable et débattu, aurait prouvé que le gouvernement fédéral est coupable, d'après nous, de la confusion qui entoure la question de l'enseignement postsecondaire.